



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9470^e séance

Mercredi 8 novembre 2023, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	M. Zhang Jun/M. Geng Shuang	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. Moretti
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Boateng
	Japon	M. Yamanaka
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Phipps
	Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Cela fait plus de 20 mois que la Fédération de Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. En conséquence, des milliers de civils ont été tués ou blessés, et des millions d'autres ont été déplacés. Les destructions massives causées par la guerre ont des répercussions sur les services essentiels, notamment l'accès à l'éducation, aux services de santé, aux abris, à la nourriture et à l'eau. Près de la moitié de la population, soit environ 17,6 millions de personnes, a besoin d'une aide humanitaire vitale.

Alors que la guerre se poursuit sans aucune issue en vue, nous demeurons particulièrement préoccupés par les attaques quasi quotidiennes qui continuent de viser les civils et les infrastructures civiles dans l'ensemble de l'Ukraine. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 9933 personnes ont été tuées et 18302 blessées depuis février de l'année dernière. Le bilan réel est probablement beaucoup plus élevé, car de nombreuses informations en provenance de zones toujours en proie à des hostilités n'ont pas encore été corroborées.

La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a présenté un exposé au Conseil le 9 octobre à la suite de l'horrible attaque au missile qui a tué 59 personnes à Hroza, dans l'est de l'Ukraine (voir S/PV.9431). Malheureusement, les attaques contre les civils et les infrastructures civiles se poursuivent. Les communautés proches des lignes de

front dans les régions ukrainiennes de Kharkiv, Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk subissent des bombardements constants. Ces dernières semaines ont été marquées par une intensification des attaques contre les infrastructures critiques, notamment des attaques contre les infrastructures énergétiques dans tout le pays. Les conséquences de ces attaques sur la vie des civils sont particulièrement préoccupantes, surtout à l'aube de la période hivernale.

Lors de la vague d'attaques meurtrières du 18 octobre, 10 personnes auraient été tuées dans des frappes lancées contre les régions ukrainiennes de Dnipro, Kherson, Mykolaiv et Zaporizhzhia. Le 1^{er} novembre, l'Ukraine aurait essuyé les pilonnages les plus importants de l'année, 118 localités réparties dans 10 régions ukrainiennes ayant été prises pour cible en l'espace de 24 heures. Les frappes de nuit auraient tué deux personnes, l'une dans la région de Kharkiv et l'autre dans celle de Kherson.

Le 3 novembre, neuf personnes auraient été tuées par un tir de missile dirigé contre la ville ukrainienne de Chaplynka, actuellement sous contrôle russe, dans la région de Kherson en Ukraine. Neuf autres personnes auraient été blessées. Le même jour, une attaque massive menée par la Russie à l'aide de drones contre des infrastructures civiles critiques aurait blessé des civils, dont des enfants, et endommagé des bâtiments résidentiels et commerciaux dans différentes régions d'Ukraine, notamment à Lviv, Kharkiv, Kherson et Odesa.

Le 5 novembre, une personne aurait été tuée par un tir d'artillerie dans le district de Nikopol, dans la région ukrainienne de Dnipro.

Le 6 novembre, des attaques de drones et de missiles russes ont à nouveau frappé les infrastructures portuaires et céréalières de la ville historique d'Odesa et auraient causé d'importants dégâts au Musée national des beaux-arts, l'un des plus anciens de la ville, le jour de son cent vingt-quatrième anniversaire.

Hier, une personne aurait été tuée dans le district de Kupiansk, dans la région de Kharkiv. Des infrastructures civiles auraient par ailleurs également été endommagées dans les régions de Zaporizhzhia et de Dnipro.

Pour rappeler que ces attaques se poursuivent des deux côtés de la ligne de front, hier, dans la ville de Donetsk, sous contrôle russe, dans la région ukrainienne de Donetsk, six personnes auraient été tuées par des tirs d'obus et de nombreuses autres auraient été blessées.

Ce matin, nous avons appris qu'au moins cinq personnes avaient été tuées dans le pilonnage de zones résidentielles dans l'est et le sud-est de l'Ukraine au cours de la journée écoulée, soit trois personnes dans la région de Donetsk, une dans la région de Kherson et une dans la région de Kharkiv.

Nous continuons à condamner dans les termes les plus clairs toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, où qu'elles aient lieu et quels qu'en soient les auteurs. De telles attaques sont prosrites par le droit international humanitaire. Elles sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

Alors que la guerre fait rage depuis bientôt deux ans, nous restons très préoccupés par le risque d'une nouvelle escalade et par les répercussions que cela pourrait avoir sur la population ukrainienne et sur la sécurité régionale et internationale.

Nous exhortons tous les États Membres à agir pour faire respecter la Charte des Nations Unies, pour empêcher toute nouvelle escalade et tout débordement de cette guerre dévastatrice, et pour poser les fondements d'une paix durable, conformément à la Charte, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous restons prêts à appuyer tous les efforts déployés pour y parvenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons demandé la convocation de la présente séance d'urgence en raison de la dernière violation flagrante en date des normes du droit international humanitaire par le régime de Kiev, nouvelle preuve de ses actions délibérées visant à anéantir la population civile dans le Donbass. Je veux parler du bombardement massif de zones densément peuplées à Donetsk par les forces armées ukrainiennes, le 7 novembre. Sur le principe, nous aurions aussi pu demander la tenue de cette séance pour aborder les conséquences de la fourniture d'armes occidentales à l'Ukraine. Le régime de Kiev a attaqué des cibles civiles dans le centre de la ville à trois reprises en l'espace d'une journée, tirant des missiles à l'aide de lance-roquettes multiples HIMARS et Ouragan. Outre les immeubles d'habitation, ces frappes ont également touché le bâtiment de l'Office du travail et de la protection sociale ainsi qu'un bus local. Voici quelques photos de la scène

du crime qui nous ont été envoyées par des habitants du Donbass.

J'appelle tout particulièrement l'attention sur l'heure à laquelle les attaques ont été perpétrées : 16 h 25, au beau milieu de la journée de travail, au moment où l'Office du travail et de la protection sociale accueille souvent de nombreux visiteurs ; puis, à 16 h 40, 15 minutes après la première frappe, et enfin, à 18 h 27, moins de deux heures plus tard. La pratique terroriste consistant à lancer des frappes répétées au même endroit fait clairement partie de l'arsenal des forces armées ukrainiennes. Sachant pertinemment que les services d'urgence – sauveteurs, médecins, policiers et journalistes – arriveraient rapidement sur les lieux du premier tir, les forces armées ukrainiennes ont effectué des frappes répétées pendant leurs interventions, les empêchant d'évacuer les morts et les blessés et interdisant également au personnel du Ministère des situations d'urgence de commencer à remédier aux conséquences des bombardements. Les attaques d'hier ont fait six morts et 55 blessés, dont trois enfants. Malheureusement, un médecin et un membre du personnel paramédical des services d'urgence, venus apporter leur aide, ainsi qu'un agent de la police routière, ont également été tués et 23 secouristes du Ministère des situations d'urgence ont été blessés.

Il y a tout juste une semaine, le 31 octobre, le régime de Kiev a lancé trois frappes sur le district de Budennovsk dans la région de Donetsk. La première frappe au moyen d'un lance-roquettes multiples HIMARS n'a pas fait de victimes, mais a provoqué un incendie. Une heure plus tard, conscientes que des pompiers et des journalistes seraient sur place, les forces armées ukrainiennes ont délibérément frappé le même endroit avec un missile à sous-munitions, une arme de nature à frapper sans discrimination. Celle-ci a coûté la vie à deux personnes et en a blessé 15 autres. Huit équipes d'ambulanciers sont arrivées pour leur venir en aide et c'est alors que Kiev a sciemment mené une troisième attaque qui, par chance, n'a pas fait de nouvelles victimes. Il s'agissait à n'en pas douter d'une tactique délibérée.

Dans le cadre des hostilités actives, outre ces exemples, plus de 20 cas de pilonnages répétés par les forces armées ukrainiennes sur les sauveteurs et les médecins du Ministère des situations d'urgence ont été recensés. La terreur ukrainienne a notamment fait 50 victimes et 200 blessés parmi les membres du personnel des services d'urgence. Étant donné que la plupart de ces frappes ont été effectuées avec des armes occidentales de longue portée et de haute précision, le

commandement des forces armées ukrainiennes savait exactement quelles cibles seraient atteintes et qu'il ne s'agissait pas de cibles militaires, mais au contraire de biens de caractère civil et de civils. Il s'agit de crimes délibérés et cyniques qui sont imprescriptibles. Ce sont les hauts responsables politiques du régime de Kiev et ceux qui exécutent leurs ordres criminels qui devront porter la responsabilité de ces crimes, tout comme les pays occidentaux qui inondent l'Ukraine d'armes et qui, comme nous le savons bien, cautionnent également les cibles de ces frappes. Seul Washington, qui a l'habitude de dissimuler ses propres crimes et ceux de ses alliés en Yougoslavie, en Afghanistan et au Moyen-Orient, ose qualifier ces tragédies de dommages collatéraux. Pendant la guerre en Iraq en 2003, les États-Unis ont aussi souvent effectué des frappes répétées pendant les interventions des services d'urgence et autres services. Cela fait partie de leurs tactiques militaires. Comme on peut le constater, les forces armées ukrainiennes sont pour leurs professeurs des élèves appliqués. Ces frappes désespérées du régime de Kiev n'ont pas de but militaire et ne peuvent s'expliquer que par ses échecs sur le champ de bataille et sa nature misanthrope qui l'amène à ne pas considérer ses anciens concitoyens du Donbass comme des êtres humains.

Au total, depuis février 2022, le territoire de la République populaire de Donetsk a subi à lui seul plus de 25 000 frappes d'artillerie et de missiles de la part des forces armées ukrainiennes, le territoire de la ville de Donetsk ayant été touché par 145 000 frappes. Plus de 16 000 bâtiments résidentiels et près de 3 500 infrastructures civiles ont été détruits ou endommagés, dont environ 700 établissements d'enseignement et plus de 200 établissements médicaux, 1 100 installations de distribution d'électricité, d'eau, de chauffage et de gaz sur le territoire de la République. Pendant cette même période, 4 755 civils, dont 140 enfants, y ont trouvé la mort et 5 360 personnes, dont 357 enfants, y ont été blessées à des degrés divers.

De plus, comme nous le savons parfaitement, la campagne de terreur contre la population du Donbass n'a pas commencé en février 2022. Au cours des huit années précédentes, depuis mai 2014, les autorités ukrainiennes ont mené leur agression armée contre leur propre peuple, qui n'a pas accepté le coup d'État anticonstitutionnel de Maïdan à Kiev et s'est levé pour défendre ses droits et ses libertés. La force a été utilisée contre la population civile, notamment à l'aide de l'aviation, de l'artillerie lourde et de moyens militaires. Le nombre total de morts et de blessés à Donetsk depuis 2014 dépasse les 20 000 personnes.

Chaque nouveau crime de cette nature commis par le régime de Kiev confirme que nous avons eu raison de lancer une opération militaire spéciale, une décision prise dans le contexte de l'intensification du pilonnage des territoires de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk au début de l'année 2022. Il n'y avait pas d'autre manière de mettre un terme aux actions punitives menées par Kiev.

Nous espérons qu'aujourd'hui, nous entendrons des déclarations des membres du Conseil sur le caractère inacceptable de telles attaques aveugles contre la population civile. Il n'y avait pas d'objectifs militaires sur les lieux des frappes d'hier. C'est le centre d'une grande ville. Le régime de Kiev et ses parrains occidentaux le savaient parfaitement. Nous espérons que les membres du Conseil auront suffisamment de courage et d'intégrité aujourd'hui pour appeler un chat un chat.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour son exposé.

Les combats se poursuivent en Ukraine et se concentrent dans les régions de l'est, avec plusieurs attaques d'obus, de drones et autres engins explosifs visant de façon indiscriminée des immeubles d'habitation, des bâtiments publics et des installations civiles, dont des infrastructures essentielles. Les populations civiles restent les plus touchées par ces assauts quotidiens. Les appels incessants de tous ceux qui, comme mon pays, appellent à l'arrêt des combats, et surtout au respect du droit international humanitaire, restent lettre morte, et les perspectives de nouer le dialogue pour amener les belligérants à se parler demeurent elles aussi lointaines. Nous assistons au contraire au réapprovisionnement des parties, chacune affûtant ses armes et renforçant ses positions.

Mon pays est très alarmé par la remise en question par certains États de certains accords de sécurité. Ceci renforce la tendance qui n'a de cesse de s'amplifier ces dernières années et qui contribue à saper les efforts internationaux de désarmement et à inverser les gains acquis après la guerre froide.

Mon pays appelle les parties à prendre leurs responsabilités en respectant le droit de la guerre et en s'abstenant de toutes actions de nature à nourrir la belligérance et à nuire à la sécurité internationale. Nous réitérons notre opposition à la guerre et continuons d'appeler les parties à mettre à profit les mécanismes de la Charte des Nations Unies pour le règlement des conflits. Nous demeurons convaincus qu'il est toujours temps pour la diplomatie et le dialogue en vue de trouver une issue

politique à cette guerre. De nombreuses vies humaines peuvent encore être sauvées. Pour cela, il est fondamental que le Conseil puisse se réconcilier avec sa vocation. Le Conseil est le Conseil de sécurité, et non un conseil de guerre. Le meilleur moyen d'éviter de nouveaux morts à Donetsk, Kherson ou Mariupol est d'arrêter la guerre.

M. Yamanaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous sommes préoccupés par la poursuite de l'agression de la Russie dans l'est de l'Ukraine. Qu'il me soit permis de présenter nos condoléances aux familles de tous ceux et de toutes celles qui ont été tués depuis le début de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Inutile de rappeler que Donetsk fait partie intégrante de l'Ukraine. Cette région est temporairement occupée du fait de l'agression de la Russie, en violation de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est ce qu'indiquent explicitement les résolutions adoptées à cet égard par une écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale.

Le fait que la Russie prenne pour cible des infrastructures civiles dans toute l'Ukraine, notamment des immeubles résidentiels, des hôpitaux, des écoles, des installations énergétiques et d'autres sites indispensables à la vie met en péril le bien-être et l'avenir du peuple ukrainien. Mener des attaques aveugles contre des populations civiles innocentes est constitutif de crimes de guerre. Il ne doit pas y avoir de tolérance ni d'impunité pour les crimes de guerre ni pour aucune autre atrocité. Nous demandons instamment à toutes les parties de respecter les principes humanitaires internationaux.

Une chose est claire : aucune attaque n'aurait été commise contre des civils si la Russie n'avait pas lancé son agression contre l'Ukraine. Nous exhortons une fois de plus la Russie à mettre fin à son agression et à retirer immédiatement, complètement et sans condition ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé sur la situation humanitaire et en matière de sécurité à Donetsk.

Nous voulons faire trois observations à l'occasion de la présente séance.

Premièrement, le Ghana continue de demander instamment la cessation des hostilités militaires dans toute l'Ukraine et la préservation des vies et des infrastructures

civiles. Le bilan humanitaire est lourd, en particulier pour les enfants innocents, et nous devons déployer tous les efforts nécessaires pour régler de manière globale les différentes facettes de ce conflit. Nous appelons de nouveau toutes les parties belligérantes à respecter pleinement les obligations enviguer découlant du droit international humanitaire, sans exception.

Deuxièmement, nous estimons que tout doit être fait, en ayant recours à la diplomatie et au dialogue, pour parvenir à une paix juste, globale et durable pour l'Ukraine sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. À cet égard, nous devons trouver la volonté d'investir dans la paix et de rétablir la confiance qui a été douloureusement ébranlée, tout en aidant les parties à comprendre l'importance de la paix.

Enfin, nous soulignons que la guerre n'a jamais été un moyen permettant de promouvoir une paix durable. Les parties doivent donc répondre à leurs préoccupations mutuelles non pas en recourant à la violence, mais plutôt en utilisant l'éventail des moyens acceptables qu'offrent les principes du droit international et du règlement pacifique des différends. Comme nous pouvons le constater, la guerre n'a pas permis aux parties de se rapprocher de la réalisation de leurs intérêts en matière de sécurité, et il est grand temps d'y mettre fin.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous nous retrouvons une fois de plus dans cette salle, à la demande de la Russie, avant que les faits sur le terrain ne puissent être établis. Mais cela ne semble pas avoir empêché la Russie de tenter désespérément de rejeter la faute sur les autres afin de détourner l'attention de la communauté internationale de ses propres agissements choquants. Mais la Russie aura beau essayer, elle ne pourra faire oublier qu'elle porte la responsabilité absolue des pertes regrettables et inutiles en vies humaines qui sont la conséquence de la guerre qu'elle a choisie.

Nous sommes favorables à ce que l'Ukraine prenne les mesures nécessaires pour se défendre contre la guerre d'agression de la Russie, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire. Les civils sont protégés par le droit de la guerre et nous continuons d'appeler à la protection de tous les civils. Nous avons clairement exprimé la nécessité de prendre les précautions possibles pour éviter de causer des dommages

aux civils. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif juridique, mais d'un impératif moral.

Les pertes civiles représentent des avenir perdus. Ces avenir perdus et ces morts tragiques pourraient être évités si la Russie répondait à l'appel lancé par plus de 140 États Membres lui demandent de retirer ses troupes, de respecter l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de mettre fin à sa guerre d'agression non provoquée et inadmissible. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales, qu'il s'agisse de ses menaces de recours aux armes nucléaires, de ses achats d'armes, de ses violations des résolutions du Conseil de sécurité ou de ses attaques incessantes contre les infrastructures critiques de l'Ukraine. C'est la Russie qui, par ses actions, rend le monde moins sûr.

Nous devons être clairs sur ce que fait la Russie en Ukraine. La Russie attaque délibérément les infrastructures critiques de l'Ukraine et détruit les systèmes qui fournissent du chauffage et de l'électricité à la population civile pendant les périodes les plus froides et les plus sombres de l'année. Le déluge de missiles russes qui s'abat de manière ininterrompue sur l'Ukraine vise intentionnellement les écoles et les hôpitaux. Les informations faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre, de tortures et d'odieuses crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les forces russes continuent de s'accumuler.

La Russie a décidé de mettre fin à sa participation à l'Initiative de la mer Noire, qui a pourtant permis d'expédier plus de 33 millions de tonnes de céréales et de denrées alimentaires dans le monde entier, y compris dans certaines des régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire, comme la Corne de l'Afrique, le Sahel, le Yémen et l'Afghanistan.

Les tentatives éhontées de la Russie de redessiner les frontières par la force – dans le vain espoir de renouer avec son passé impérial – menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays. Je réaffirme que son chantage nucléaire est irresponsable et démontre clairement la menace que la Russie fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Elle tente de saper les principes qui ont permis de renforcer notre sécurité à tous depuis la création de l'ONU. Accepter les exigences de la Russie, qui bafoue le droit international, aurait des répercussions en Europe et dans le monde entier. Les guerres d'agression ne doivent jamais devenir un moyen de redessiner les frontières internationales. C'est la Russie qui porte seule la responsabilité de la prolongation de cette guerre et des pertes en vies humaines qui en résultent. Nous appelons

à nouveau la Russie à mettre fin à la guerre d'agression qu'elle a lancée en violation de la Charte des Nations Unies et à retirer immédiatement ses forces.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie M. Jenča pour son intervention.

Cette séance nous offre, encore une fois, l'occasion de rappeler la nécessité de respecter le droit international humanitaire et de protéger les civils en toutes circonstances. La France exhorte la Russie à se conformer à ses obligations à cet égard. Nous prenons note des faits rapportés par les autorités autoproclamées de Donetsk, territoire illégalement occupé, et des éléments d'information qui ont été communiqués par l'ONU. Et je rappelle que nous déplorons les pertes humaines occasionnées en toutes circonstances.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la manipulation de ces événements par la Russie, qui, de façon cynique, tente de les exploiter à son profit. Une nouvelle fois, elle cherche à détourner l'attention du Conseil et de la communauté internationale de ses propres responsabilités, et des crimes qu'elle commet au quotidien ; car, revenons-en aux faits, qui sont largement documentés. Depuis l'invasion de février 2022, les autorités russes ont perpétré de multiples violations du droit international humanitaire, qui s'apparentent à des crimes de guerre, en prenant intentionnellement pour cible des civils et des infrastructures à caractère civil. La Commission d'enquête internationale indépendante, établie par le Conseil des droits de l'homme, le rappelait encore dernièrement devant le Conseil. Encore dimanche dernier, des frappes russes ont ciblé le Musée des beaux-arts d'Odesa, comme cela a été rappelé plus tôt, ainsi que des bâtiments résidentiels qui se trouvaient à proximité.

Pour ce qui est des faits se déroulant dans les territoires illégalement occupés par la Russie, nous ne pouvons que l'appeler à nouveau à se conformer au droit international humanitaire, en accordant l'accès des acteurs humanitaires aux populations civiles qui s'y trouvent, et plus largement, à l'ONU. Nous rappelons en outre le rôle majeur de la justice internationale, et notamment celui de la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité des responsables de crimes de guerre en vue de réparer les victimes et les survivants.

S'évertuer à manipuler les faits ne changera rien à la réalité de ce conflit. La Russie seule a décidé en toute illégalité de recourir à la force et de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Elle seule peut mettre fin à cette guerre et à l'ensemble des souffrances

qui en résultent, pour le peuple ukrainien, y compris dans les territoires occupés de façon illégale. La France continuera à se tenir aux côtés de l'Ukraine et à œuvrer à la recherche d'une paix qui soit conforme à la Charte des Nations Unies, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Phipps (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général adjoint Jenča de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, la Russie a lancé une guerre d'agression à grande échelle contre sa voisine, l'Ukraine, en février 2022. Dans le cadre de cette guerre d'agression, elle a délibérément et de manière répétée pris pour cible les civils et les infrastructures civiles. Les enquêtes de l'ONU ont confirmé que la Russie a commis des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui peuvent constituer des crimes de guerre. La Russie a causé des souffrances et des difficultés à des millions de personnes dans le monde en utilisant les denrées alimentaires comme armes. Aujourd'hui même, elle a frappé un navire civil battant pavillon libérien qui entrait dans le port d'Odesa, tuant son capitaine. Elle a fait preuve d'un mépris total pour la vie humaine, notamment en envoyant des milliers de ses citoyens à une mort inutile.

Il y a neuf jours, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié son rapport initial sur l'attaque au missile menée à Hroza. L'attaque russe contre Hroza a fait 59 morts, ce qui en fait l'attaque la plus meurtrière pour les civils depuis le début de l'invasion illégale de la Russie. Le représentant de la délégation russe a lui-même admis devant le Conseil que la Russie avait délibérément frappé le village de Hroza, mais il a affirmé que cette attaque visait le personnel militaire (voir S/PV.9431). Selon les conclusions de l'enquête menée par l'ONU, rien n'indiquait la présence de personnel militaire ou de toute autre cible militaire légitime dans le café ou à proximité au moment de l'attaque russe. L'explication de la Russie s'est donc révélée, une fois de plus, être un mensonge.

De toute évidence, la Russie a menti au Conseil à maintes reprises, avant et après l'invasion de l'Ukraine. Cependant, son plus grand mensonge est qu'elle a mené son invasion à grande échelle, son annexion de la Crimée et son occupation militaire dans le Donbas, en 2014, dans l'intérêt de la population de cette région. La population du Donbas n'était pas menacée par le Gouvernement démocratiquement élu de Kyïv. La Russie n'était pas menacée

par l'Ukraine, ni par l'OTAN. En fait, le Président russe s'est senti menacé par les aspirations du peuple ukrainien.

Ce mois-ci, cela fait 10 ans que le Président ukrainien prorusse, M. Yanukovych, a renoncé à un accord d'association avec l'Union européenne, décision qui a donné lieu à des manifestations pacifiques à Kyïv. Cette semaine, la Commission européenne a recommandé au Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine. Il est donc clair que le Président Poutine a lamentablement échoué à atteindre ses objectifs, et cela ne changera pas.

Les allégations de la Russie concernant les événements survenus à Donetsk hier n'ont pas été vérifiées, et elles ne le seront pas tant que l'ONU ou d'autres organismes indépendants n'auront pas accès à cette ville. Jusqu'à 5 millions de civils dans les zones de l'Ukraine contrôlées par la Russie ont besoin d'une aide d'urgence, mais la Russie continue de bloquer l'accès à ces zones, y compris pour l'ONU.

Des tragédies humaines complexes continuent de se dérouler partout dans le monde, au Soudan, au Myanmar, en Israël et à Gaza. Les solutions sont souvent tout aussi complexes. La Russie a trop souvent tenté de distraire le Conseil avec des séances injustifiées visant à détourner l'attention de ses crimes. Et trop souvent, la Russie ne recherche pas des solutions, mais veut plutôt saper l'action du Conseil. Mais le plus révoltant dans cette situation est que la Russie, membre permanent du Conseil, continue d'infliger des souffrances à l'Ukraine et au reste du monde, alors que la solution est simple : elle doit se retirer du territoire ukrainien internationalement reconnu et mettre fin immédiatement à sa guerre d'agression.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous déplorons vivement les victimes civiles à Donetsk. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et exprimons notre solidarité aux personnes blessées dans cette attaque. Cet épisode, comme beaucoup d'autres, montre une fois de plus la nécessité pour les parties de désamorcer de toute urgence ce conflit. Il est clair que la poursuite des combats ne permettra pas de parvenir à la paix. Au contraire, cela ne fera qu'exacerber les souffrances que subissent des millions de civils dans les deux camps. C'est la seule façon de mettre un terme aux pertes insensées en vies humaines, à la destruction des infrastructures ukrainiennes et aux nombreuses conséquences désastreuses pour le monde entier, en particulier les pays en développement.

La position du Brésil en ce qui concerne la guerre en Ukraine est bien connue. Toutes les attaques dirigées contre les civils et les infrastructures civiles constituent des violations du droit international, du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous demandons instamment aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population dans les zones de conflit des conséquences des bombardements aveugles, ainsi que de l'utilisation généralisée des mines terrestres, dont les effets néfastes se feront sentir dans de vastes pans du territoire pendant des décennies. De plus, il est particulièrement important de protéger les installations nucléaires.

Le Brésil réaffirme son respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États et son attachement au règlement pacifique des différends. Nous exhortons à nouveau les deux parties à chercher une solution politique à la crise, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, et à le faire soit directement, soit par l'intermédiaire de tierces parties. Le Brésil reste disposé à contribuer à tous les efforts visant à instaurer la paix, dès que les parties seront prêtes à entamer des négociations. Nous réaffirmons notre attachement à une paix juste et durable fondée sur une solution politique qui tienne compte des buts et principes énoncés dans la Charte et des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé instructif, et je salue la participation du représentant de l'Ukraine à la présente séance.

Les Émirats arabes unis sont préoccupés par les informations faisant état de morts et de blessés parmi les civils à la suite de l'attaque menée à Donetsk le 7 novembre ; nous présentons nos condoléances aux familles de toutes les victimes et souhaitons un prompt rétablissement à tous les blessés. Nous sommes également inquiets des dégâts considérables que continuent de subir les infrastructures critiques en Ukraine. Depuis le début de la guerre, des hôpitaux, des gares, des barrages et des infrastructures énergétiques, y compris des centrales nucléaires, ont été endommagés. Ces infrastructures fournissent des services vitaux à la population ukrainienne, et les dommages qu'elles subissent mettent la population civile en danger.

La fourniture d'électricité et de chauffage au cours des mois d'hiver qui approchent sera indispensable pour garantir la santé et la sécurité des civils. La population civile ne doit pas être celle qui souffre le plus du conflit,

et elle doit être protégée. À cet égard, le droit international humanitaire est sans équivoque : les civils et les biens de caractère civil ne doivent jamais être pris pour cible, et les principes fondamentaux de proportionnalité et de distinction doivent être respectés. Nous rappelons en outre que le droit international humanitaire met l'accent sur la protection des biens indispensables à la survie de la population civile et appelle les parties à un conflit armé à s'abstenir d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile. Le droit est clair, et nous rappelons que son respect n'est pas facultatif.

Partout dans le monde, nous sommes confrontés aux conséquences inacceptables de la guerre, comme c'est le cas à Gaza, où l'ampleur de la souffrance des civils bouleverse la conscience humaine. Dans de telles situations, le Conseil de sécurité se doit d'agir. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige de nous tous que nous fassions tout notre possible pour trouver des moyens d'aller de l'avant, aussi difficile que cela puisse être. Les Émirats arabes unis plaident pour une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, et dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča pour son exposé.

La Suisse condamne une fois de plus l'agression militaire russe et souligne les terribles conséquences qui en découlent pour la population civile en Ukraine. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire et les droits humains. Ce droit s'applique à tous les conflits armés, et nous le rappelons régulièrement. Nous sommes consternés par les vagues d'attaques incessantes auxquelles la population civile est soumise depuis plus de 20 mois. Nous déplorons le nombre élevé de civils tués et blessés, qui augmente chaque jour que dure cette guerre. Nous rappelons également les graves dommages causés aux biens et infrastructures civiles, ainsi que l'interruption des services essentiels à la population, notamment l'eau, l'électricité, le chauffage et les télécommunications. Ces dommages sont particulièrement alarmants à l'approche de la saison hivernale.

Nous faisons écho à l'avertissement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires concernant l'impact lourd, sur les civils, des attaques en cours, y compris ce week-end, dans le sud et le centre de l'Ukraine, en particulier dans les villes d'Odesa et de Kherson. Des attaques quotidiennes ont causé de graves dégâts aux installations

énergétiques, aux écoles, hôpitaux et autres services publics, affectant notamment les régions dans le sud et dans l'est de l'Ukraine. Nous prenons également note de la raison invoquée par la Russie pour réunir le Conseil aujourd'hui. Les attaques ne peuvent être dirigées que contre des combattants et des objectifs militaires. L'impact des hostilités sur les civils et les biens de caractère civil doit être pris en compte dans toutes les opérations militaires. Toutes les précautions pratiquement possibles doivent être prises pour les épargner. Les attaques disproportionnées sont interdites. De plus, nous appelons au traitement humain de toutes les personnes hors de combat.

Nous redisons notre reconnaissance pour le travail inlassable des acteurs humanitaires en Ukraine et nous rappelons la nécessité de faciliter et garantir un accès humanitaire rapide et sans entrave dans toute l'Ukraine, y compris aux territoires sous contrôle militaire de la Russie, comme la ville occupée de Donetsk. La Suisse ne reconnaît pas l'intégration des territoires ukrainiens dans la Fédération de Russie et condamne cette grave violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Nous appelons la Russie une fois de plus à entamer immédiatement une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses forces du territoire ukrainien.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de nous avoir fait part de ses observations aujourd'hui.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et sa population continue de donner lieu chaque jour à des atrocités épouvantables. La semaine dernière encore, des missiles et des drones russes ont frappé Odesa, faisant au moins huit blessés, provoquant l'incendie d'entrepôts de céréales et endommageant l'un des principaux sites culturels de la ville. En outre, depuis le début de l'agression, la Russie a détruit plus de 200 installations médicales ukrainiennes et en a endommagé près de 1 500 autres dans les régions de Donetsk, Kherson et Kharkiv. Depuis plus de 20 mois, la Russie n'a cessé de détruire des infrastructures civiles critiques, faisant des milliers de morts et de blessés parmi la population civile et menaçant la sécurité alimentaire dans le monde entier. La campagne de bombardements systématiques que la Fédération de Russie continue de mener contre les civils et les infrastructures critiques en Ukraine doit cesser. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques commises par les forces armées russes contre les infrastructures culturelles, sanitaires et éducatives, ainsi que contre les installations de stockage de céréales.

Notre position quant à la protection des civils en période de conflit armé et à la nécessité de garantir le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire, reste inchangée. Nous rappelons que les parties au conflit doivent veiller en permanence à épargner tous les civils, y compris le personnel humanitaire et les infrastructures civiles. Les attaques sans discrimination sont strictement interdites par le droit international humanitaire. Nous restons fermement résolus à faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre et des autres crimes les plus graves commis dans le cadre de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine répondent pleinement de leurs actes.

Pour terminer, je renouvelle notre condamnation la plus ferme de l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine. Malte réaffirme son attachement profond et de longue date à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre fin à sa guerre illégale et à retirer ses forces militaires et ses supplétifs de l'ensemble du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

Le Mozambique a toujours exhorté les parties à ce conflit à respecter leur obligation de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, dans le strict respect du droit international humanitaire. Nous avons également toujours condamné fermement les bombardements sans discrimination de civils et la destruction délibérée d'infrastructures et de biens de caractère civil, qui ne sont justifiés par aucune nécessité militaire. Ces actes constituent des violations graves des Conventions de Genève, qui exigent le traitement humain des individus en temps de guerre et, en particulier, la protection des civils en période de conflit. Ils sont également contraires à la Charte des Nations Unies et à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé, notamment les résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000).

Le Mozambique condamne la pratique de plus en plus courante et préoccupante qui consiste à prendre pour cible les civils, y compris les femmes et les enfants, ainsi que les travailleurs humanitaires, dans les conflits à travers le monde entier, une tendance qui constitue une violation du principe consacrant de longue date leur statut

protégé et leur immunité. Si rien n'est fait, les attaques délibérées et injustifiées contre les civils pourraient saper les normes et les principes établis par la communauté internationale après les deux guerres mondiales, laissant entrevoir une érosion importante du système contemporain des relations internationales, qui repose sur le respect mutuel de ces lois.

Lorsque les règles de la guerre sont abandonnées, il peut en résulter une spirale de dénonciation, de culpabilisation des victimes et d'escalade vers des discours de plus en plus génocidaires, rendant les conflits de plus en plus insolubles. Aussi appelons-nous une nouvelle fois les parties au conflit à respecter strictement les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans leurs opérations militaires et à s'acquitter de leur obligation juridique de protéger les civils.

Pour terminer, je voudrais dire qu'alors que les tambours de la guerre continuent d'étouffer les appels à la paix, le Mozambique appelle une nouvelle fois toutes les parties à régler la question de leurs préoccupations et de leurs intérêts en matière de sécurité par des moyens pacifiques et à faire taire immédiatement les armes.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé.

Depuis plus de 21 mois, la Russie continue, jour après jour, d'infliger des souffrances à la population civile en Ukraine et de semer la mort parmi elle, causant d'immenses destructions aux infrastructures civiles et exacerbant la crise humanitaire. Hélas, plus de 10 000 vies ont été perdues, et des milliers de personnes ont été blessées. Plus de 5 millions de personnes ont été déplacées, et 5,8 millions de personnes supplémentaires ont cherché refuge dans divers pays européens. Ces chiffres ne sont qu'un tout petit aperçu des lourdes conséquences de l'agression russe en cours.

L'implacable agression armée de la Fédération de Russie a causé d'énormes dégâts aux infrastructures critiques de l'Ukraine. Selon la Banque mondiale, le coût de la reconstruction a atteint la somme astronomique de 35,7 milliards de dollars depuis le début de cette guerre à grande échelle. L'agression de la Fédération de Russie a entraîné la destruction totale de 25 000 kilomètres de routes, ainsi que de 344 ponts et viaducs. Les conséquences à long terme de ces dommages sont évidentes. Le maire légalement élu de Mariupol a récemment dit qu'il faudrait 20 ans, soit près d'une génération, pour que la ville retrouve pleinement sa population d'avant-guerre.

La Russie a demandé l'organisation de la présente séance sous prétexte de s'inquiéter de la situation à Donetsk, mais nous attendons toujours une explication satisfaisante de sa part sur les raisons pour lesquelles elle attaque et bombarde sans relâche les civils à Donetsk, à Luhansk, à Zaporizhzhia et dans d'autres territoires ukrainiens. Pourquoi s'efforce-t-elle d'effacer toute trace de l'identité nationale ukrainienne et de rendre la vie insupportable aux habitants du pays ? Au lieu d'entendre les appels à mettre fin à la guerre, le Kremlin ne cesse de recourir à une campagne de propagande qui défie toute logique, tout en promouvant sans retenue des absurdités. Nous sommes pleinement convaincus que les responsables de ces actes doivent en répondre et être traduits en justice. La justice est en effet un élément logique et indispensable de tout effort de paix véritable et durable.

Alors que la guerre en Ukraine entre dans son deuxième hiver, nous devons impérativement être conscients que son issue déterminera dans une large mesure si notre monde est régi par des lois ou par la violence pure et simple. Nous devons une immense gratitude aux Ukrainiens pour les sacrifices extraordinaires auxquels ils consentent dans leur défense inébranlable de la justice, de la liberté et de l'état de droit.

Je voudrais conclure mon intervention en appelant une nouvelle fois la Russie à mettre fin à la guerre, à retirer toutes ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et à s'engager sérieusement dans un processus de paix véritable et juste.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix.

L'Équateur reste fidèle aux principes de défense et de protection des populations civiles partout et en toute circonstance. Nous continuerons à déplorer toute perte en vie humaine et toute attaque contre les infrastructures civiles, notamment les infrastructures critiques, quels qu'en soient les auteurs. Nous réaffirmons notre reconnaissance du droit des peuples à la légitime défense, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, notamment l'Article 51. Nous insistons sur la nécessité pour les parties de respecter strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, l'accent étant principalement mis sur la protection des civils.

Enfin, nous devons passer de la logique de la domination et de la force à la logique de la diplomatie et du règlement pacifique des différends, telle qu'elle est définie dans la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale, sur les principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine. À cette fin, nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre un terme définitif à l'invasion de l'Ukraine, qui n'a que trop duré et qui continue de causer des destructions et de faire des victimes innocentes, y compris dans la région ukrainienne de Donetsk.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé.

Le tir de missile sur la région de Donetsk hier a endommagé des infrastructures municipales et civiles et fait des dizaines de victimes civiles. La Chine s'en inquiète vivement. La protection des civils est une ligne rouge du droit international humanitaire. Il ne faut pas laisser les infrastructures civiles devenir des cibles militaires. Que ce soit sur la question de l'Ukraine ou sur d'autres questions, la Chine s'oppose à toute violence et à toute attaque contre des civils.

La Chine appelle une nouvelle fois les parties au conflit au calme et à la retenue, à respecter strictement le droit international humanitaire et à tout mettre en œuvre pour protéger les civils et les principales installations civiles. En comptant sur les armes, on peut gagner la guerre, mais pas la paix. Le flux incessant d'armes vers le champ de bataille ne fait qu'exacerber et perpétuer la crise ukrainienne et plonge encore plus d'innocents dans les abysses de la souffrance. Nous appelons toutes les parties, en particulier les pays qui ont une influence majeure sur la situation, à jouer véritablement un rôle concret au lieu d'aggraver les antagonismes, de prolonger la guerre et d'exacerber les tensions, et à s'efforcer de favoriser un climat propice à la paix.

La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est parfaitement claire. Nous sommes toujours du côté de la paix et du dialogue. Nous demeurons déterminés à faciliter des pourparlers de paix et la recherche d'un règlement politique de la crise ukrainienne. La communauté internationale doit intensifier ses efforts diplomatiques en étant animée d'un sentiment d'urgence accru. Nous exhortons les parties concernées à répondre à l'appel à la

paix lancé par la communauté internationale, à intensifier leurs échanges et à trouver un accord afin de parvenir à un cessez-le-feu et à une cessation des hostilités et de rétablir la paix sans tarder.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à tous nos collègues qui ont trouvé la force de faire une évaluation objective du dernier crime en date du régime de Kiev, commis hier, ou au moins d'adresser leurs condoléances aux familles des personnes qui ont été tuées et d'exprimer leur solidarité avec les personnes blessées.

Dans le même temps, je me dois de signaler que nos collègues occidentaux au Conseil de sécurité se sont servis du fait que nous avons demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui uniquement comme prétexte pour répéter leur vieille rengaine selon laquelle la Russie est responsable de tous les maux. Ces collègues n'imaginent même pas à quel point ils paraissent hypocrites et fourbes au vu des événements. Aujourd'hui, comme nous l'avons entendu, il s'avère cynique de demander la convocation d'une séance sur les attaques perpétrées contre des infrastructures civiles et sur la mort de civils. Ne leur semble-t-il pas que ce sont ces propos qui sont en réalité le comble du cynisme et de l'hypocrisie ?

Pour ce qui est des griefs du représentant du Royaume-Uni concernant ce qui s'est passé en Ukraine en 2014, je ne perdrai pas de temps à y revenir, mais je dirai simplement que ses analyses creuses, fausses et sans intérêt ne valent pas la peine d'être commentées. La sélectivité et le deux poids, deux mesures qu'appliquent nos collègues occidentaux sont bien connus et, au cours du mois dernier, les habitants de Gaza et même les Palestiniens vivant dans les territoires occupés par Israël ont pu en témoigner. Quant aux habitants du Donbass, ils vivent dans cette situation depuis 2014, date à laquelle les victimes de l'agression commise par le régime de Kiev contre ses propres citoyens ont tout bonnement cessé d'exister aux yeux de nos anciens partenaires occidentaux.

Nous entendons toujours la même rengaine : cela ne serait pas arrivé si la Russie n'avait pas commencé. Une fois de plus, je voudrais souligner la cécité délibérée de nos collègues à cet égard. Ils ont fermé les yeux pendant huit longues années, depuis 2014, lorsque cette

guerre a commencé, une guerre que les autorités de Kiev ont lancée contre des personnes qui étaient alors leurs propres concitoyens. Ils ont fermé les yeux sur les bombardements et pilonnages méthodiques effectués par le régime de Kiev et ses bataillons nationalistes sur les villes pacifiques du Donbass. Où était donc leur humanisme hypocrite à l'époque ?

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Dvornyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends note de la présence de l'envoyé de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča des informations complètes et actualisées qu'il nous a communiquées sur les conséquences dévastatrices de l'agression russe contre l'Ukraine et sa population.

Nous appelons une nouvelle fois l'attention du Conseil de sécurité sur la pratique inacceptable de l'État agresseur, qui abuse de sa présence au sein d'un organe de l'ONU, une présence déjà douteuse sur les plans juridique et moral, pour échapper à sa responsabilité dans la guerre d'agression et rejeter la faute sur la victime de l'agression. Nous rappelons que la seule cause à l'origine des immenses souffrances, du grand nombre de pertes en vies humaines, des destructions et de la catastrophe environnementale dans toute l'Ukraine et bien au-delà est l'agression russe non provoquée et à grande échelle, une agression inconcevable dans la région après la Seconde Guerre mondiale.

En outre, au lieu de verser un torrent de larmes de crocodile comme le font les représentants de Poutine dans cette salle, la Russie pourrait prendre une mesure toute simple qui mettrait immédiatement fin aux atrocités, à savoir retirer ses forces d'un pays souverain, renoncer à ses projets d'invasion de ce pays et cesser de tenter de priver ce pays de son indépendance. En un mot, la Russie doit cesser de violer la Charte des Nations Unies et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en réponse à l'agression et commencer enfin à se comporter comme tout État Membre de l'ONU est tenu de le faire, conformément à l'Article 4 de la Charte, c'est-à-dire comme un État pacifique.

Tant que les soldats russes resteront sur le territoire de mon pays et continueront de tuer des Ukrainiens, nous continuerons d'exercer notre droit de légitime défense, dans le strict respect de l'Article 51 de la Charte. Toutes les forces russes et leurs sites de déploiement, leurs installations militaires, opérationnelles et de formation, ainsi

que leur matériel logistique, sont des cibles militaires légitimes pouvant être éliminées en pleine conformité avec les Conventions de Genève.

C'est ce qui s'est passé dans la ville ukrainienne occupée de Donetsk, où le Centre républicain pour les systèmes de drones portant le nom de Vladimir Zhoga a été détruit par une frappe de haute précision. Il s'agissait d'un centre de formation militaire utilisé par les forces d'occupation pour former les opérateurs de drones de combat et assembler des drones kamikazes. De nombreuses images et photos montrent clairement que la frappe a touché un bâtiment situé précisément au n° 49 de la rue Chelyuskintsev à Donetsk, où le Centre se trouvait. Les médias russes eux-mêmes, y compris l'agence de presse gouvernementale TASS, avaient révélé au début de l'année que ce bâtiment était un centre de formation à l'utilisation des drones et fait état des activités de formation militaire et d'assemblage qui s'y déroulaient. Parmi les autres installations militaires russes prises pour cible ces derniers jours figure le porte-missiles de croisière Askold, qui effectuait ses derniers essais dans le chantier naval de Zaliv, dans la ville ukrainienne occupée de Kertch. Ce navire de guerre, conçu pour transporter huit missiles Kalibr, était sur le point d'être mis en service et devait participer à la campagne de terreur menée contre l'Ukraine au moyen de missiles, en particulier contre les infrastructures énergétiques du pays.

Selon nos services de renseignement, les terroristes russes ont accumulé, le mois dernier, plus de 800 missiles destinés à être utilisés contre nos infrastructures critiques dès l'arrivée des premières gelées. Priver les terroristes de leurs moyens d'attaque est un objectif noble, et nous exprimons de nouveau notre gratitude à toutes les nations qui aident l'Ukraine à défendre son territoire et son peuple.

De surcroît, l'Ukraine n'est pas la seule à souffrir. Nous venons de recevoir aujourd'hui des informations inquiétantes selon lesquelles un missile russe a touché un navire civil battant pavillon libérien qui entrait dans un port ukrainien de la région d'Odesa. Une personne aurait été tuée et quatre autres blessées. Nous condamnons vigoureusement cet acte de terreur et réaffirmons que les auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité devront inévitablement répondre de leurs actes.

Nous rappelons qu'une paix globale, juste et durable peut et doit être instaurée, conformément à la Charte des Nations Unies. Telle est la logique sous-tendant la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale, adoptée

le 23 février, et la formule ukrainienne pour la paix. À cet égard, nous nous félicitons que 66 pays et organisations internationales aient participé à la réunion relative aux grands principes sur lesquels fonder la paix en Ukraine, qui s'est tenue à Malte le 28 octobre. On peut lire dans la déclaration des Coprésidents de la réunion ce qui suit :

« L'instauration de la paix en Ukraine serait un grand pas en avant vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La paix doit

reposer sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et le droit international ».

Nous invitons une nouvelle fois toutes les nations éprises de paix à traduire cette noble vision dans la réalité.

La séance est levée à 16 h 10.